

BRISAC - du PARC

Successeur de BRISAC Frères - Fondée en 1898

DIJON, le 16 septembre 1999

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

19 Boulevard de Brosses - 1er Etage
B.P. 1141 - 21027 DIJON Cedex - FRANCE

Tél. 33 (0)3 80 30 21 62 - Fax. 33 (0)3 80 30 92 17

Monsieur François PARENT
La Garelle
Grande rue
21630 POMMARD

FACTURE/BON DE COMMISSION-NUMERO 99/A-09/24

Réf. Dossier : 2003830/5600151

Réf. Mandat : 1 702

Commune : POMMARD

Désignation bien : AO 116 pour 18 a 57

VENTE EN DATE DU : 16 septembre 1999

VENDEUR : SCE Domaine Louis Violland
rue des Frères Montgolfier 21200 BEAUNE

MOYENNANT LE PRIX PRINCIPAL DE : 61 000 F

Commission						
%	TVA incluse		Montants			
HT	20.60%		H.T.	T.V.A.	T.T.C.	
Commission conformément au mandat de vente	5.00	6.03	soit	3 050.00 F	628.30 F	3 678.30 F
TOTAUX				3 050.00 F	628.30 F	3 678.30 F

SOIT MONTANT TOTAL A REGLER : 3 678.30 F

TOTAL en EUROS 560.75

Valeur en votre aimable règlement à réception.



Membre d'un Centre de Gestion agréé acceptant des sommes dues par chèque - Il n'est reçu aucun fonds, effet ou valeur

Carte Professionnelle N. 203 - Préfecture de la Côte d'Or - Garantie Financière UAP 9, Place Vendôme 75001 PARIS - Reg. du Com. Dijon 331-447.920

DOMAINE LOUIS VIOLLAND

au capital de 31.786.200 F.

125, route de de Dijon

21200 BEAUNE

RCS Beaune D 349 583 500

Monsieur PARENT François
La Garelle
Grande Rue

21630 POMMARD

Beaune,
le 16 septembre 1999

FACTURE

Travaux de culture, des parcelles désignées ci-dessous, effectués pour votre compte jusqu'au 30/04/99

Parcelle située sur la commune de : POMMARD
Lieu-dit : Les Crenilles
Référence cadastrale : AO 116
Surface : 18 a 57 ca

au prix de 30 000,00 francs l'hectare, soit

un total de 0ha 18a 57ca	Hors taxes	5 571,00
	TVA à 20,60 %	<u>1 147,63</u>
	Montant TTC	6 718,63

En votre aimable règlement à réception de facture

payé CAM FR 2 16/3.

fruit remboursé par le SA par vire interne SA → Fiez
01/17/3.

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La S.C.E. du **Domaine Louis VIOLLAND**, dont le siège est à BEAUNE, 13 rue de l'Ancienne Poste,

Représentée par Monsieur Gilles SEGUIN, demeurant à NUIITS SAINT GEORGES, rue des Frères Montgolfier, dûment habilité à cet effet,

D'UNE PART

ET :

La Société AF GROS, représentée par Monsieur François PARENT, demeurant à POMMARD, Grand'rue.

D'AUTRE PART

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

La SCE Domaine VIOLLAND met à disposition à titre précaire pour l'année 1999, au profit de La Société A.F. GROS,

Les parcelles de vigne ci-après désignées :

Territoire de POMMARD :

AO 116 LES CRENILLES 18a 57ca AOC BOURGOGNE

L'occupant précaire conservera la totalité de la récolte 1999 à charge par lui de rembourser à la Société propriétaire, ce qu'il accepte expressément :

- les travaux réalisés par la Société dans ces parcelles jusqu'à ce jour,
- ainsi que l'impôt foncier pour la totalité de l'année 1999 .

Fait à BEAUNE, le 27 Avril 1999.

